

Extrait du registre des délibérations Séance du 4 Juillet 2023

L'an 2023 et le 4 Juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en mairie sous la présidence de GRIGNON Michel, Maire.

Présents : M. GRIGNON Michel, Maire, M. MEZZOUG Adil, M. DESBAN Jean-François, Mme MOREL Patricia, Mme JUBIN Sophie, Mme COUSSEMACQ Mathilde, Mme FRAGNAUD Hélène, Mme CAREIL Larissa, M. TAVERNIER Jean-Sébastien, M. LE PIRONNEC Gilles, M. LUHERNE Vincent, M. DANIELO Philippe, Mme JOSSET Carole
Excusé(s) ayant donné procuration : M. GRIJOL François à M. LE PIRONNEC Gilles, Mme BRULE Delphine à M. GRIGNON Michel, Mme LEMOINE Stéphanie à Mme JUBIN Sophie, Mme LE MONNIER Solène à Mme MOREL Patricia, M. SOUCHET Frédéric à Mme COUSSEMACQ Mathilde, M. TROLEZ Ronan à M. TAVERNIER Jean-Sébastien

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 13

Date de la convocation : 28/06/2023 **Date d'affichage** : 29/06/2023

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture du Morbihan le : 07/07/2023 et publication du : 07/07/2023

Le compte-rendu des séances du 17 mai et 9 juin 2023 sont adoptés : à l'unanimité

A été nommé(e) secrétaire : M. TAVERNIER Jean-Sébastien

SOMMAIRE

Morbihan Energies : partenariat "Ecowatt"

Morbihan Energies : programme exceptionnel Fonds Verts

Salle culturelle : tarif pour petites dégradations

Eglise : demande de subvention

Demande d'acquisition : chemin rural au Scodéguy

Demande d'acquisition / échange : emprise publique à Kérivéan

Point ajouté à l'ordre du jour avec l'accord du conseil municipal à l'unanimité :

Journées européennes du Patrimoine : concert

réf : 2023-07-34 - Morbihan Energies : partenariat "Ecowatt"

Vu :

- le code général des collectivités territoriales ;
- la délibération n°2022-37 du comité syndical de Morbihan Energies du 21 juin 2022 relative à la prise en charge financière par Morbihan Energies, dans le cadre de la maîtrise de la demande en énergie, d'équipements de pilotage de l'éclairage public ;
- la délibération n°2022-59 du comité syndical de Morbihan Energies du 20 septembre 2022 relative aux contrats de partenariat pour le pilotage de l'éclairage public au service des réseaux électriques en cas d'alerte « Ecowatt » ;
- les statuts de Morbihan Energies ;

Considérant ce qui suit :

La commune de Berric est engagée sur son territoire en faveur du développement durable, en mettant notamment en œuvre des actions de proximité de consommation responsable de l'électricité en matière d'éclairage public (extinction partielle de l'éclairage public nocturne dans certains secteurs géographiques de la commune).

Dans un contexte de crise énergétique, la volonté de développer encore davantage une consommation responsable de l'électricité en matière d'éclairage public constitue un objectif conjoint et affirmé par la commune de Berric et Morbihan Energies.

Face à l'appel général à la sobriété énergétique, Morbihan Energies et la commune souhaitent ainsi expérimenter un nouveau dispositif écogeste en matière d'éclairage public en se basant sur l'outil Ecowatt et les dispositifs de pilotage de l'éclairage public.

D'une part, le dispositif citoyen dit Ecowatt, porté par RTE et l'ADEME, alerte les consommateurs, avec des signaux clairs (de vert à rouge), lors de pics de consommation en période hivernale (www.monecowatt.fr). Il recommande à chaque personne morale ou physique inscrite dans ce dispositif de réduire (voire arrêter) ses consommations afin de réduire les risques de coupure d'électricité en période hivernale. A ce titre, les communes et établissements publics peuvent notamment être appelés à éteindre leur éclairage public pendant la période de « crise ».

D'autre part, Morbihan Energies est propriétaire de dispositifs de pilotage de l'éclairage public. Pour mémoire, Morbihan Energies encourage l'instrumentation de l'éclairage public (commandes connectées) afin de :

- permettre aux communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre d'être autonomes dans la programmation de l'éclairage public ;
- pouvoir répondre très rapidement aux sollicitations de limitation des consommations d'énergies en cas de fortes demandes et de réseau sous haute tension (production inférieure à l'énergie demandée).

Conformément à la délibération n°2022-37 du comité syndical de Morbihan Energies du 21 juin 2022, l'ambition de Morbihan Energies est de déployer ses dispositifs de pilotage de l'éclairage public sur les communes et EPCI à fiscalité propre qui accepteront de donner mandat à Morbihan Energies en cas d'alerte rouge Ecowatt pour l'extinction ou l'abaissement de l'éclairage public associé.

Un modèle de contrat-type ci-après annexé définit :

- les conditions et modalités encadrant ce partenariat ;
- les droits et obligations de Morbihan Energies et de la commune partenaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver le partenariat de la commune de Berric avec Morbihan Energies pour le pilotage de l'éclairage public au service des réseaux électriques en cas d'alerte « Ecowatt » ;
- de désigner Jean-François Desban comme élu référent et Patrice Oliviero comme technicien référent ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat ci-après annexé de partenariat avec Morbihan Energies pour le pilotage de l'éclairage public au service des réseaux électriques en cas d'alerte « Ecowatt » ainsi que tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

A l'unanimité (Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0)

Patricia MOREL Cela représente un coût pour la commune ?

Jean-François DESBAN Non. Deux armoires seront concernées (secteur salle culturelle et secteur clos er Lann).

réf : 2023-07-35 - Morbihan Energies : programme exceptionnel Fonds Verts

L'adjoint aux Technologies – Génie Civil présente au Conseil municipal le programmes exceptionnels « Fonds Verts » pour le déploiement d'horloges connectées et la rénovation des luminaires à fortes nuisances lumineuses.

D'une part, le pilotage des installations d'éclairage public est soutenu par Morbihan Energies avec l'appui de l'Etat dans le cadre du Fonds vert. Un déploiement de 1 000 horloges connectées est proposé à l'ensemble des communes du Département avec un taux de financement global de 50%.

Il est proposé de déployer deux horloges connectées sur la commune (Place de la Poste et secteur El l'Hor Bras).

D'autre part, la rénovation des luminaires énergivores en lotissement est soutenue par Morbihan Energies avec l'appui du programme Fonds vert de l'Etat, avec un taux de participation de 50%.

Il est proposé d'intégrer 32 luminaires sur la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver les programmes exceptionnels « Fonds Verts » pour le déploiement d'horloges connectées et la rénovation des luminaires à fortes nuisances lumineuses afin de bénéficier d'une subvention d'équipement de 50% du montant HT.

A l'unanimité (Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 2023-07-36 - Salle culturelle : tarif pour petites dégradations

L'adjointe aux finances informe le Conseil municipal des récentes légères dégradations du matériel de la salle culturelle lors des locations.

Ces dégradations ne justifient pas de ne pas restituer la caution, d'un montant de 600€.

Il est cependant proposé de modifier l'article 4 « Tarifs de location » du règlement intérieur de la salle culturelle et d'instaurer un tarif de 100€ pour prendre en compte ces dégradations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de valider la modification du règlement intérieur de la salle culturelle.

A l'unanimité (Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 2023-07-37 - Eglise : demande de subvention

L'adjoint aux Bâtiments informe le Conseil municipal des travaux de rénovation prévus à l'église pour les deux versants de l'aile sud. Le montant de travaux s'élève à 17 726.09€ HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de valider le programme des travaux de l'église ;

- de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental au titre du Programme de Solidarité Territoriale.

A l'unanimité (Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0)

Jean-François DESBAN Des fuites ont été constatées sur la toiture.

Mathilde COUSSEMACQ Les travaux seront-ils effectués en cohérence des travaux récents ?

Jean-François DESBAN Oui, la même entreprise intervient.

Michel GRIGNON Un état des lieux global sera à réaliser.

réf : 2023-07-38 - Demande d'acquisition : chemin rural au Scodéguy

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que M. et Mme Dominique Daniélo sont propriétaires des parcelles cadastrées ZR 18 et ZR 4 au Scodéguy et souhaitent acquérir une portion de chemin rural se situant de part et d'autre de leurs parcelles, sans issue.

Cette portion de chemin rural n'a plus de fonction de voie de passage aujourd'hui et ce, depuis la création d'un nouvel accès principal à l'exploitation il y a plus de 2 ans. Depuis lors, la portion de ce chemin rural a cessé d'être affectée à l'usage du public ne remettant pas en cause toutefois l'existence même du chemin ni sa continuité.

Au regard du document d'arpentage établi le 19 avril 2023, une emprise de 527 m² a été déterminée.

Les conditions de cette vente sont conformes à l'avis de France Domaine en date du 30 mars 2023 et le prix proposé s'élève à 1€/m², les frais d'actes étant pris en charge par les acquéreurs.

Acquéreurs	Références cadastrales		Emprise	Prix de vente
Consorts Dominique Daniélo	ZR	En attente de numérotation	527 m ²	527 Euros
<i>Avis France Domaine du 30/03/2023 n°2023_56015-18394</i>				

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission groupée Urbanisme-Cadre de Vie-Environnement réunie le 7 juin dernier,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de prononcer la désaffectation de l'emprise concernée par le projet de vente ;
- de valider ce projet de vente au prix de 527€, soit 1€/m²,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires en vue de réaliser cette cession.

A l'unanimité (Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 2023-07-39 - Demande d'acquisition / échange : emprise publique à Kérivéan

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les consorts Gilles Guillotin sont propriétaires de la parcelle cadastrée ZB 59 et souhaitent acquérir une emprise de la voie communale « Rue de Kérivéan ». Cette emprise n'est pas affectée au public puisque ne dessert qu'exclusivement leur propriété.

Le document d'arpentage établi par le géomètre Quarta en septembre 2022 a établi une surface de 338 m².

Par avis en date du 29 juillet 2022, France Domaine a évalué la valeur de ce foncier à 1€/m².

En retour, la commune a souhaité acquérir une emprise de la parcelle ZP 16, appartenant aux consorts Gilles Guillotin dans le cadre du projet de réhabilitation de la zone humide, valorisation de cet espace naturel et de son ouverture au public.

La surface de cette emprise s'élève à 1 204 m² selon le document d'arpentage établi par le géomètre Quarta en septembre 2022.

Cette emprise est constituée essentiellement d'une zone humide évaluée à 0,23€/m² au regard de transactions réalisées sur ce type de terrain.

Acquéreurs	Références cadastrales		Emprise	Prix de vente
Acquisition par les consorts Gilles Guillotin auprès de la Commune	ZB	<i>En attente de numérotation</i>	338 m ²	338 Euros
<i>Avis France Domaine du 29/07/2023 n°2023_56015-154454</i>				
Acquisition par la Commune de Berric auprès des consorts Guillotin	ZP	16p	1 204 m ²	277 Euros
Soulte de 61 Euros				

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission groupée Urbanisme-Cadre de Vie-Environnement réunie le 7 juin dernier,

Le Conseil municipal, après avoir en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de prononcer la désaffectation et le déclassement de l'emprise de la voie communale concernée par le projet de vente,
- de valider le projet d'échange présenté ci-dessus avec une soulte de 61 euros au bénéfice de la Commune
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires en vue de réaliser cet échange.

A l'unanimité (Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 2023-07-40 - Journées européennes du Patrimoine : concert

Dans le cadre des journées européennes du patrimoine, un concert de "Paloma Negra", organisé par l'association Bahianaises, est prévu à l'église Saint-Thuriau vendredi 15 septembre 2023 à 20h30.

Le tarif proposé est de 8€ (avec une gratuité pour les enfants de moins de 12 ans).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de valider la programmation du concert de "Paloma Negra" aux conditions ci-dessus.

A l'unanimité (Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0)

Hélène FRAGNAUD Il s'agit d'un groupe de Larré jouant de la musique latino / flamenco.

Carole JOSSET Quel est le coût du concert ?

Hélène FRAGNAUD 1200€.

Le conseil municipal propose de prévoir la gratuité pour les enfants de moins de douze ans.

Tour de tables - commissions

Michel GRIGNON évoque une décision prise dans le cadre des délégations du Maire. Cette décision porte sur l'avenant n°1 du marché « Berric Horizon 2032 ».

Le montant des options de concertation d'Horizons Paysage et Trémani a fait l'objet d'un avenant portant le montant total du marché à 90 895.00€ HT.

Jean-François DESBAN Les écoles ont participé au Salon du Pastel. Ce salon a bénéficié d'une bonne fréquentation.

Les devis d'alarmes des bâtiments sont en cours.

Adil MEZZOUG Les autorisations de voirie ont été envoyées pour la pose de panneaux du Parc Naturel Régional du Golfe.

Les devis ont été signés pour la sécurisation de l'entrée du bourg suite à l'accord du département. Les devis ont également été signés pour les travaux d'enrobés en campagne.

Vincent LUHERNE rappelle que le SIAEP demande à être prévenu en amont des travaux de voirie pour adapter les travaux du syndicat.

Larissa CAREIL Trois réunions de quartiers ont été organisées par la Mairie : 18 personnes étaient présentes à la première, une 40aine à la deuxième et une 50aine à la troisième.

Rappelle que le repas élus / personnel a lieu le 7 juillet.

Rappelle que la fête nationale est organisée le 13 juillet à l'étang.

Hélène FRAGNAUD Rappelle le programme des mardis de Pays.

11 juillet : jeux avec l'association Bille de Bouez suivis d'un pique-nique.

15 août : concert de musique baroque à la Chapelle des Vertus.

En outre, le 18 août en soirée, le film « Nos jours heureux » sera projeté en plein air à l'étang.

La buvette sera tenue par l'ASBL.

Mathilde COUSSEMACQ L'association des Amis de la Chapelle des Vertus ouvrira la chapelle tout l'été au public.

Jean-Sébastien TAVERNIER présente les projets de logos qui ont été travaillés par la commission Communication. Ces projets seront soumis au vote des habitants via la page Facebook et le bulletin municipal.

Rappelle qu'il intervient régulièrement pour des conflits de voisinage.

Un pass privilège a été mis en place au Moulin Neuf pour bénéficier d'une réduction de 50% sur l'ensemble des activités de la base de loisirs.

A reçu, avec le Maire, André LE TUTOUR, fondateur de l'association de greffés TRANSHEPATE Bretagne Ouest et Vice-Président de la fédération nationale des transplantés hépatiques, et Mireille BERTHO, infirmière en charge de ce dossier au CHU de VANNES. Plusieurs communes sont devenues ambassadrices du don d'organes. Une présentation aura lieu en septembre au conseil municipal.

Michel GRIGNON évoque la réunion du CIAS du 4 juillet 2023. Une enquête sera réalisée sur l'ensemble du territoire communautaire concernant les besoins sociaux.

Mathilde COUSSEMACQ Le COTECH de Berric 2032 se réunit vendredi 7 juillet pour évoquer les modifications à effectuer à l'avant-projet définitif. Une réunion publique aura lieu mardi 26 septembre à la salle Le Verger pour présenter les projets finalisés.

La commission travaille avec l'association Tricycle sur le recyclage des mégots.

Jean-Sébastien TAVERNIER Cela fera partie du deuxième acompte versé au titre du budget participatif.

Mathilde COUSSEMACQ La visite du jury des villages fleuris aura lieu mercredi 5 juillet.

Sophie JUBIN Le Contrat Local de Santé Est Morbihan a été présenté au Conseil communautaire lundi 3 juillet.

Michel GRIGNON évoque les points abordés lors des réunions de quartiers.

La sécurité, dossier très important, et les cheminements doux ont été abordés plusieurs fois. La mairie est en attente du retour de l'autorité environnementale pour présenter le dossier de la ZAC Lere Blenec au Conseil municipal.

Le Conseil communautaire a adopté le retrait du droit de préemption à la commune de BERRIC sur le bien situé en zone Ub Au1, Rue Guillaume de Berric, et a décidé de déléguer à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne l'exercice du droit de préemption urbain pour ce bien concernant l'opération d'aménagement de l'ensemble situé ZP 711. Une visite a eu lieu lundi 3 juillet.

15 passages par an seront autorisés pour les végéteries / déchetteries de la communauté de communes. Au-delà, chaque passage sera facturé 10 €. La raison est que des usagers extérieurs à Questembert Communauté déposent leurs déchets verts et que le coût est supporté par la communauté de communes. Une banderole a été installée à la végéterie pour informer la population.

Michel GRIGNON indique que les différentes commissions se sont réunies 38 fois en mairie depuis le début de l'année (52 réunions en comptant les réunions de bureau et le conseil municipal, soit deux par semaine en moyenne, ce qui est beaucoup).

Carole JOSSET Ce n'est pas le nombre de réunions qui importe. Certaines informations pourraient être mieux communiquées, comme les réunions de quartier par exemple.

Michel GRIGNON En ce qui concerne la tenue des réunions de quartier, l'information a été communiquée lors du Conseil municipal du 17 mai. Cela figure au compte-rendu. Quant aux réunions des différentes commissions, il faut regretter le manque d'assiduité de certains membres élus qui a pour conséquence leur impression de ne pas être informés.

Michel GRIGNON Un groupe de travail a été constitué pour travailler avec les professionnels de la maison médicale. Ce groupe s'est réuni à plusieurs reprises. En date du 26 juin, Lydie Dréan a annoncé son départ de la maison médicale sans explication. Le projet se poursuit malgré tout.

Carole JOSSET Certains professionnels ont été déçus des propositions faites jusqu'à présent. J'ai des liens avec eux. Ils sont allés voir dans d'autres communes pour savoir s'ils pouvaient s'y installer. D'autres communes mettent des bâches à l'entrée des bourgs pour indiquer qu'elles recherchent des médecins. Certaines investissent même dans la construction d'une maison médicale. Le projet de maison médicale qu'on leur a montré n'avait pas de fenêtres.

Le remplaçant actuel de Lydie Dréan est le médecin dont elle a indiqué lors de la réunion du 2 juin qu'il est celui qui pourrait s'installer à Berric en fin d'année.

Jean-François DESBAN indique qu'il a fait réaliser plusieurs études, contrairement à ce qui a été dit et qu'il les tient à disposition. La dernière a été confiée à Morbihan Habitat dont un représentant était présent lors de la dernière réunion du groupe de travail.

Michel GRIGNON et Delphine BRULE ont remis à chaque élève de Cm2 une clé USB, et une calculatrice ou un dictionnaire lundi 3 juillet. Le Maire donne lecture du courrier de remerciements des élèves.

Adil MEZZOUG La route départementale sera fermée à partir de 6h dimanche 10 septembre pour le vide-greniers organisé par les Amis de La Lune Verte.

Michel GRIGNON Le Conseil municipal se réunira : mardi 19 septembre, mardi 17 octobre, mardi 21 novembre, et mardi 19 décembre.